

COMMENTAIRES DU GRAND CONSEIL DE LA NATION WABAN-AKI – DOCUMENT DE DISCUSSION – EXAMEN DE LA MODERNISATION DES PORTS

Dans le cadre de Transports 2030, Transport Canada (TC) effectue un examen des administrations portuaires canadiennes, des sociétés indépendantes qui gèrent les 18 ports d'importance stratégique du Canada. Dans ce contexte, les communautés autochtones ont été invitées à participer à l'exercice en soumettant des commentaires et réponses relatifs au document de discussion. Vous trouverez donc, ci-dessous, les commentaires et réponses du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki par rapport aux questions 4, 5 et 6 qui abordent le partenariat avec les peuples autochtones.

QUESTION 4 : COMMENT LES ADMINISTRATIONS PORTUAIRES CANADIENNES PEUVENT-ELLES S'ASSURER QUE LEURS ACTIVITÉS RECONNAISSENT LES POINTS DE VUE ET LES VALEURS AUTOCHTONES ?

Nous croyons que la façon la plus efficace pour les administrations portuaires canadiennes de s'assurer que leurs activités reconnaissent les points de vue et les valeurs des communautés autochtones est d'instaurer un processus qui permette aux communautés autochtones d'être informées et impliquées sur une base continue et à long terme. Il serait plus avantageux d'établir une relation pérenne que de consulter les communautés de façon ponctuelle, notamment dans le cadre du processus d'évaluation environnementale.

La formation d'un comité mixte regroupant des responsables de l'administration portuaire et des communautés autochtones pourrait être une option intéressante en ce sens. Ce comité pourrait se rencontrer sur une base régulière selon les besoins. Ces rencontres pourraient notamment permettre de discuter des projets à venir, des suivis réalisés, des enjeux et préoccupations des communautés autochtones, des opportunités, etc.

D'ailleurs, nous croyons que la considération des impacts cumulatifs des activités des administrations portuaires est essentielle pour bien comprendre les points de vue autochtones. Par exemple, le Ndakinna (le territoire traditionnel w8banaki) est un territoire où le développement anthropique est très présent. Chacune des administrations portuaires sur le Ndakinna a des projets d'agrandissement qui augmenteront notamment le trafic maritime. Il nous semble donc essentiel qu'une évaluation environnementale stratégique soit réalisée et que les administrations portuaires soient impliquées tout comme les communautés autochtones. En ce sens, l'initiative sur les impacts cumulatifs mise en œuvre par TC dans le cadre du Plan de protection des océans, pourrait être appelée à jouer un rôle important dans l'amélioration de la prise en compte des valeurs et points de vue autochtones à l'échelle stratégique de la planification du développement.

QUESTION 5 : COMMENT LE CANADA ET LES ADMINISTRATIONS PORTUAIRES CANADIENNES PEUVENT-ILS MIEUX CERNER LES OCCASIONS DE DÉVELOPPER DES PARTENARIATS MUTUELLEMENT PROFITABLES AVEC LES GROUPES AUTOCHTONES ?

La formation d'un comité suggéré dans la réponse à la section précédente serait un bon moyen de cerner les occasions de développer des partenariats mutuellement profitables avec les groupes autochtones. Avant de développer des partenariats, il est préférable d'établir une bonne relation et bien connaître les communautés et leurs besoins. Ce comité pourra notamment permettre d'identifier les opportunités au niveau des contrats, de la main d'œuvre, de la formation, etc.

Les administrations portuaires devront faire preuve d'ouverture et de flexibilité. Voici certaines actions qui peuvent être mises en place :

- Un programme de recrutement adapté au contexte des communautés autochtones ;
- Des appels d'offres et contrats accessibles aux communautés autochtones selon leurs expertises ;
- Des programmes de formation modulés au contexte des communautés autochtones.

QUESTION 6 : QUELLES PRATIQUES ACTUELLES DES ADMINISTRATIONS PORTUAIRES CORRESPONDENT À L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT ENVERS LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET QUELLES AUTRES MESURES PEUVENT ÊTRE PRISES ?

Dans le contexte où la réconciliation avec les peuples autochtones est un sujet qui demande une réflexion profonde et englobante, le GCNWA ne peut se prononcer à l'égard de pratiques actuelles d'administrations portuaires qui permettent au gouvernement de progresser vers cet objectif.

Néanmoins, il est tout de même possible d'identifier certaines pratiques mises en œuvre par des administrations portuaires qui ont permis une meilleure collaboration avec le GCNWA :

- Un engagement en amont avec le GCNWA dans le processus d'évaluation environnementale ;
- Des offres de contrat adaptées à l'expertise disponible au sein des communautés ;



10175 rue Kolipaïo
Wôlinak (Québec) G0X 1B0
Téléphone : (819) 294-1686
Télécopieur : (819) 294-1689
www.gcnwa.com

--

La Nation W8banaki est composée de deux communautés, Odanak et Wôlinak, qui regroupent plus de 3000 membres et qui sont situées respectivement aux embouchures des rivières Saint-François et Bécancour, à proximité du fleuve Saint-Laurent. Le Bureau du NdaKinna du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki a le mandat de représenter les Premières Nations d'Odanak et de Wôlinak en matière de consultations territoriales.

Pour tous commentaires ou questions, veuillez me contacter au sobomsawin@gcnwa.com ou au (819) 294-1686.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "So", is positioned above a horizontal line.

Suzie O'Bomsawin
Directrice du Bureau du NdaKinna
Grand Conseil de la Nation Waban-Aki